

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2016

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON (arrivé à 20h15), Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, André LACHAL, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Magalie CHAVAS, Jean-Louis PERON, Céline ELIE, Anne MIZONY.

Patricia DUMAS donne procuration à Marie-Anne VALLOT

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 21 juillet 2016**
- **Renouvellement convention pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle légalité**
- **Convention d'études et de vielle foncière (EPORA)**
- **Subvention aux associations**
- **Décisions modificatives**
- **Traité dit « TAFTA »**
- **Droit de préemption urbain (Maison Magand)**
- **Divers**

I – Renouvellement convention pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle légalité

La commune a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité en 2008.

La convention de partenariat étant arrivée à échéance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité proposé par le Département de la Loire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention

II – Convention d'étude et de Veille Foncière (EPORA)

La présente convention d'études et de veille foncière a pour objet de déterminer les modalités de la coopération publique entre l'EPORA et la commune pour la réalisation de leurs missions respectives de service public.

La commune confie ainsi à l'EPORA une mission générale d'études et de veille foncière.

Les parties s'engagent à conduire les études préalables permettant de préciser le périmètre opérationnel d'initiative publique, la définition du projet ainsi que ses conditions de faisabilité, de financement et de mise en œuvre.

Sur les périmètres identifiés comme présentant un intérêt stratégique, l'EPORA assure une veille foncière, et peut, le cas échéant, acquérir des biens immobiliers pour le compte de la commune et dans les conditions exposées ci-après par la présente convention.

La mission d'études et de veille foncière s'exerce sur le périmètre d'intervention tel que défini aux annexes 1 et 2 de la présente convention, lesquelles ont pleine valeur contractuelle.

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans à compter de la date à laquelle elle est rendue dûment exécutoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise le Maire à signer toutes les pièces y afférent.

III – Subvention aux associations

Ces demandes concernent le Tennis club, l'amicale des sapeurs-pompiers et l'ADMR des 3 Vallées. Le conseil municipal en accord avec la commission vie associative sport et culture, à l'unanimité, demande au Tennis Club et à l'amicale des sapeurs-pompiers d'apporter des informations complémentaires à leur dossier, accorde une subvention de 250,00 € à l'ADMR des 3 vallées.

IV – Décisions modificatives

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte les décisions modificatives suivantes :

Sur le budget M14 en fonctionnement

compte	Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
011/6188	15 000,00 €	
012/6451		15 000,00 €

Sur le budget M14 investissement

compte	Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
23/2315/ 1601	14 000,00	
204/2041581		14 000,00

V- Traité dit « TAFTA »

La commission européenne a, dans le plus grand secret obtenu mandat de la part de tous les états membres pour négocier, d'une part avec les Etats Unis et d'autre part avec le Canada, des accords visant à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union Européenne, les Etats-Unis (TAFTA), et le Canada (CETA), allant au-delà des accords de l'OMC.

Ces traités constituent une menace pour nos concitoyens:

- Le démantèlement des tarifs douaniers entre les Etats-Unis, le Canada et l'Europe
- L'harmonisation vers le bas des réglementations entre les Etats-Unis, le Canada et l'UE
- La destruction de l'emploi salarié et paysan
- Le renforcement des droits de propriétés intellectuelles ainsi que la mise en péril des IGP et des AOP
- Le renforcement du pouvoir des multinationales par la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends privé entre investisseurs et États (ISDS) ainsi que la mise en place d'un conseil de coopération réglementaire
- La domination du capital sur le politique,

Pour toutes ses raisons, le conseil municipal, à l'unanimité s'oppose au projet TAFTA.

VI- Droit de préemption Urbain

Suite au projet de revitalisation du centre bourg, Monsieur le Maire fait connaître au conseil municipal qu'il souhaite que la commune exerce son droit de préemption urbain sur le bien suivant :

- immeuble cadastré AE 109 et 108, appartenant à M. MAGAND et vendu par adjudication.

Le prix de vente est de 15100,00 € avec des frais d'environ 10 000,00 €

Le conseil municipal par 5 abstentions et 10 voix pour exerce son droit de préemption urbain sur cet immeuble.

VII- Divers

- Déclenchement de la procédure de garantie décennale pour le chauffage de l'école, la première expertise a eu lieu le 20 septembre.
- Les élus ont rendez-vous avec le « Parc du Pilat » le samedi 19 novembre 2016 à 9 heures
- Le département a accordé une subvention de 6200,00 € pour l'installation d'une plateforme élévatrice pour l'accessibilité au premier étage de la salle des fêtes
- Fibre Optique : le shelter (point de mutualisation) sera installé lundi
- Chantier le long de la rivière :
 - Elargissement est fait par la commune et le syndicat des 3 rivières
 - l'arrachage et la destruction de la renoué du Japon est fait par le syndicat des 3 rivières
- La Poste : La factrice qui fait actuellement la tournée sur le village assurera l'accueil au bureau de poste à la fin de l'année.
- Projet d'Intérêt Général de l'Etat concernant le projet d'extension de la zone carrière : Un conseiller demande que la commune fasse un recours gracieux. M. Le Maire répond que pour le moment il ne le souhaite pas, le conseil municipal devra se prononcer après l'enquête publique. Un conseiller s'offusque que l'Etat ait utilisé le logo de la commune, M. Le Maire répond qu'il saisira un avocat sur ce sujet.

Le conseil municipal reçoit les employés de la carrière le 28 septembre 2016 à 20 heures, salle du conseil.

- ECOLE : 100 élèves, pas de fermeture de classe
- TAP : plus de 50 inscrits
- Pistes pour solutionner les problèmes de stationnement sur la zone artisanale :

- Installer une aire de covoiturage près de la Brasserie si les entreprises sont d'accord.
- Poser 2 panneaux de stationnement interdit près de l'entrée chez Martel et le transporteur M.

Llopis

- Changer les panneaux indiquant la Brasserie et l'entreprise AGL
 - Réfléchir au réaménagement du parking du stade de foot.
- Ajouter un container ordures ménagères à la Pouretière
- ADMR : La gestion du personnel et des plannings seront centralisés à Bourg-Argental.
- L'animation et les contacts avec les clients seront gérés par les bénévoles de St-Julien-Molin-Molette.
- 2 panneaux sont en cours de réalisation pour orienter les pèlerins de St-Jacques à leur arrivée dans St-Julien (en bas de la rue du plateau marchand et au calvaire)
 - Atelier du Futur, les lettres en cours de distribution, attente des réponses. Ces rencontres permettront de préparer l'avenir de St-Julien-Molin-Molette.
 - Exposition organisée par le « Patrimoine Pirailon » dans le cadre des journées du patrimoine était très intéressante.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les mardis 25 octobre, 22 novembre et 13 décembre 2016.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h30

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 29 septembre 2016 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT



The image shows a handwritten signature in blue ink that overlaps the official seal of the Municipality of Saint-Julien-Molin-Molette. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE' around the top and '42 - Loire' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above. The signature is written in a cursive style across the seal.